

LE CHANGEMENT DE CONSTITUTION, UNE PANACÉE ?

ESQUISSE D'UN CONTRE-DIAGNOSTIC

L'intellectuel est [...] une sorte de contre-mémoire possédant son propre contre-discours qui défend à la conscience de porter son regard ailleurs ou de s'endormir.

Edward Said, *Humanisme et démocratie*, 245.

**KASEREKA
KAVWAHIREHI,**
Professeur à
L'Université d'Ottawa.
Kasereka.Kavwahirehi@
uottawa.ca

Que la République démocratique du Congo traverse une période de crise qui met en danger sa démocratie naissante est de l'ordre de l'évidence. Ce qui l'est moins et qui pourrait être débattu, c'est la nature de cette crise et ses contours. De quoi le malaise social et politique persistant est-il le signe ou le symptôme ? Qu'est-ce qui fait que le Congo semble projeté hors de l'histoire tout en étant, par ailleurs, son important nourricier ? Pourquoi la communauté historique qu'est le Congo donne-t-elle l'air de ne plus avoir confiance en elle-même, en ses autorités, en ses institutions, en ses ressources intellectuelles, spirituelles et culturelles pour imaginer un autre avenir commun digne de ses potentialités ? À propos des « autorités », Michel de Certeau disait qu'elles signifient « l'air qui rend une société respirable », au sens précis où « elles permettent une communication et une créativité sociales » et fournissent ainsi « à l'une, des références communes, à l'autre, des voies possibles¹ ». Ce qui laisse entrevoir les conséquences d'un discrédit pesant sur les autorités. Comment comprendre la banalisation de la corruption et des détournements réguliers des deniers publics dans un pays où les urgences vitales sont nombreuses, l'apathie du système judiciaire qui donne l'impression d'être tétanisé et la quasi-indifférence des « autorités » politiques face à leurs compatriotes qui mènent une vie infra-humaine ? Ne faudrait-il pas parler de crise de jugement qui se manifeste par l'incapacité

1 Michel DE CERTEAU, *La culture au pluriel*, Paris, Bourgeois éditeur, 1980, p. 17.

des dirigeants de mesurer les conséquences néfastes des décisions qu'ils prennent et des gestes qu'ils posent, ou d'effondrement moral de l'État qui doit enseigner les valeurs aux citoyens ? N'est-ce pas cet effondrement qui ressemble à une rechute dans l'état de nature qui explique la perte du sens de toute destinée communautaire au profit d'un individualisme/familialisme primaire, surtout chez ceux qui tiennent lieu d'élite ? Les réponses à ces questions sont plus qu'urgentes pour imaginer les voies et moyens de sortie de l'actuelle situation et pour se projeter collectivement dans l'avenir.

En effet, le diagnostic sur la nature et les dimensions de la crise (en termes de profondeur, de source, et de cause) que nous traversons est indispensable pour proposer des thérapeutiques idoines. Lorsqu'ils passent outre cette étape de diagnostic global et général nourri par des analyses sociologiques et anthropologiques sérieuses, les discours savants et les montages juridiques se focalisant sur des points spécifiques risquent bien de jouer le jeu même de la crise, c'est-à-dire de reconduire ce sur quoi pèse le discrédit et qui est donc devenu incapable de susciter des adhésions et des convictions indispensables à la vitalité de la vie sociale et politique. Par ailleurs, bien que brillants, ces discours sont très souvent malheureux en ce qu'ils donnent l'impression de servir la cause commune alors même qu'ils servent en fin de compte les intérêts de quelques-uns, pour ne pas dire des dominants. Leur visée n'est pas la vérité mais le pouvoir qui rend aveugle à ses dégâts sociaux. Voilà pourquoi, prenant le contrepied de ces discours, je prends ici le risque (mais est-ce vraiment un risque ou un devoir moral pour qui ose penser) de me solidariser avec ceux qui veulent « faire la vérité » et ressaisir en ses fondements démocratiques une organisation sociale de l'autorité : ils ont le courage de voir et de dire ce qu'ils voient ; ils refusent, à juste titre, de prendre des vessies pour des lanternes (de prendre pour des « autorités » les puissances et les traditions qui *utilisent* seulement ce qu'elles sont censées *représenter*), ils contestent les thérapeutiques méprisantes qui anesthésient une société, qui entretiennent une irresponsabilité pour en tirer profit et qui exploitent un malaise pour des bénéfices immédiats dont les conséquences lointaines ne sont que trop visibles².

Précisons, avant d'entrer dans le vif du sujet, que parler de diagnostic, c'est nécessairement faire appel à l'attitude critique, celle-ci se définissant comme un regard porté sur le « présent », pour en établir le diagnostic et, « à partir de ce diagnostic, essayer de conquérir sur ce présent – et sur les pesanteurs historiques inscrites dans ce qui l'a constitué comme notre présent – un peu plus de liberté, en desserrant les contraintes qui nous viennent du passé et se trouvent sédimentées à la fois dans les institutions qui nous entourent, dans les normes qui régissent nos pratiques, dans nos

2 Michel DE CERTEAU, *La culture au pluriel*, p. 18.

modes d'être et de penser³ ». C'est lorsque est effectué le diagnostic qui fait apparaître le présent comme un enjeu de luttes et de choix d'un futur autre que la supercherie de certains discours apparemment salvateurs peut apparaître au grand jour. Ne serait-ce pas le cas de ceux qui pensent qu'un changement de Constitution jugulerait la crise que nous traversons et qui nous constitue en jouets des puissances et de leurs épigones locaux ? La confection d'une nouvelle Constitution ou la révision de l'actuelle nous prémunira-t-elle contre l'effondrement moral qui nous ronge déjà et pourrait entraîner notre disparition en tant que producteurs de civilisation et partenaires dans l'effort collectif pour le progrès moral de l'humanité ? Opérera-t-elle les réformes structurelles que nous n'avons pas le courage d'entreprendre, habitués que nous sommes des raccourcis qui nous épargnent de penser sérieusement les obstacles à notre épanouissement social, économique et politique ? Suscitera-t-elle la volonté et le courage politiques qui manquent cruellement à nos élites politiques ?

La réécriture de la Constitution, un remède idoine ?

Il n'y a pas très très longtemps, des savants ont proposé avec force arguments la réécriture de la constitution du 16 février 2006 comme solution à la crise politique et institutionnelle actuelle. Dans un mimétisme qu'ils essaient de couvrir des habits de sagesse et d'une aura de génie, d'autres n'ont de cesse de proposer de passer à une IV^e République. Quand on sait qu'à une époque récente la Constitution de 2006 a été vantée par certains experts congolais en constitutionnalisme comme l'une des meilleures au monde – même si d'autres la présentent comme un montage de copier-coller d'articles des constitutions française et belge, ce qui pourrait justifier son manque d'âme et le peu d'attachement que ceux-là mêmes qui l'ont confectionnée lui réservent – on ne peut qu'ironiser sur le prestige et la superbe dont se drapent les spécialistes en cette matière quand ils prennent la parole. Leur jugement semble dépendre des causes extérieures au constitutionnalisme même. Ainsi, quand ils sont du côté de l'opposition, ils tiennent à préserver la Constitution, quand le bord auquel ils font allégeance accède au pouvoir, ils lui trouvent vite des poux, des incohérences ou des causes de blocage institutionnel. N'est-ce pas là aussi une manifestation de la crise des élites politiques et intellectuelles de notre pays qui, à cause des intérêts personnels qu'ils poursuivent, sont devenus incapables de jouer leur noble fonction d'« âme de sa civilisation⁴ » ? Le changement de Constitution peut-il être un remède à cette crise de nos élites politiques et intellectuelles ? N'est-ce pas être trop indulgent de continuer à appeler élites politiques et

3 Didier ERIBON, *Écrits sur la psychanalyse*, Paris, Fayard, 2019, p.266. C'est ce que nous avons essayé de faire dans le premier chapitre de mon essai *Les leviers de l'émancipation. Éducation, culture et démocratie*, Paris, Hermann, 2024. La présente méditation se situe dans la suite de cet ouvrage.

4 Régis DEBRAY, *Le pouvoir intellectuel en France*, Paris, Éditions Ramsay, 1979, p. 63.

intellectuelles des individus qui ne visent que le pouvoir et les privilèges qu'il offre et, de ce fait, se caractérisent par l'indifférence ou même la bonne conscience, malgré des catastrophes et des morts massives de leur concitoyens ?

En ce qui concerne le changement de Constitution que certains présentent comme nécessaire pour débloquer la situation, un certain nombre de questions peut être posé : la crise actuelle est-elle une crise de textes constitutionnels, qui ne sont que seconds et dont on peut même se passer, ou, plutôt, une crise de vision, de valeurs et, donc, d'hommes ? N'est-ce pas une méprise de penser que la confection d'une autre Constitution ou la révision de celle en cours suffirait pour remettre l'harmonie dans la société, mettre fin aux injustices, à la banalisation de la souffrance sociale, à la corruption endémique, à l'accaparement des richesses par les élites cannibales et à l'indifférence face à la misère du peuple ? La constitution à elle seule peut-elle réinstituer l'humain, car, en fin de compte, c'est cela qui est en crise ? Peut-on vraiment dire que la Constitution du 16 février 2006 a été appliquée dans son essence ? Est-ce cette Constitution qui autorise « la motivation » des Honorables députés par des billets verts ou des voitures de luxe lorsqu'ils doivent remplir la tâche pour laquelle ils ont été élus ? Devra-t-on « motiver » chaque individu pour qu'il remplisse ses devoirs citoyens ? Quelle serait alors la place de la conscience, du sens du devoir et de l'amour de la patrie qui peut pousser au sacrifice sans attendre une rétribution ? La démocratie ne repose-t-elle pas sur la liberté de choisir et de penser par soi-même, sans l'intervention d'une instance extérieure ? N'est-elle pas inséparable de la quête du progrès moral ?

Le recours à la confection d'une nouvelle Constitution comme solution à la crise ressort d'une conception technique de la société réduite à une mécanique, les lois et les règles constituant une simple technologie sociale. Mais ce faisant, on oublie les dimensions anthropologiques capitales (croyance, crédit, confiance, interdit, sanction) sans lesquelles la technologie juridique n'a pas de sens car c'est en premier lieu sur ces valeurs que repose la société en tant qu'espace d'humanisation, de socialisation ou de vivre-ensemble humain. Il est surprenant que c'est dans un pays où, depuis bientôt trois décennies, voire plus si l'on remonte à la Conférence nationale souveraine, on ne cesse de parler de crise de valeurs, de la nécessité de « changer l'homme congolais » ou la mentalité congolaise, de combattre les antivaleurs qui se sont incrustées dans les institutions, que le changement ou la révision de la Constitution apparaît comme la solution magique. Les bureaux spéciaux logés à la Présidence avec pour mission de lutter contre la corruption et de changer la mentalité congolaise ont-ils finalement trouvé les voies et moyens efficaces pour changer l'homme congolais pour qui le sens de la loi, le respect de l'interdit à la base de la civilisation et du bien commun semble poser problème ? Sait-on maintenant

ce qui est à la source de l'inversion actuelle des valeurs pour y remédier radicalement par un changement de constitution ? Pour ma part, j'ai du mal à croire qu'une Constitution confectionnée par des experts et validée par des parlementaires à la conscience corrompue et prêts à toute manigance honteuse pour entrer et demeurer dans la classe de ceux qui accumulent les richesses ait la chance d'être meilleure que la précédente.

Qu'on me comprenne bien. Loin de moi toute opposition au changement de Constitution ou à sa révision. Dans notre pays, chaque détenteur du pouvoir d'État initie sa modification de la Constitution à défaut de la changer pour en produire une à sa taille. On pourrait se demander si ce n'est pas le moyen le plus facile, bien qu'inefficace, de marquer l'histoire. Cela dit, il est important de souligner que ma méditation s'effectue au dehors du constitutionnalisme. Elle se réclame du bon sens, celui du citoyen ordinaire ou de la multitude que l'on risque de laisser en dehors de ce débat savant sur la réécriture/modification de la constitution pour lui faire endosser son résultat écrit dans un langage qui lui est complètement étranger. Je peux dire, en reprenant une expression de Michel de Certeau, que je suis exilé de ce dont je parle, surtout de ses subtilités techniques. En effet, bien que je sois, en ma qualité de citoyen, concerné par la Constitution, je ne suis pas un expert en cet art qu'on appelle constitutionnalisme.

Si je m'interroge sur le changement de Constitution qui semble avoir reçu l'assentiment de ceux qui savent et peuvent parler, c'est, d'une part, parce qu'il m'apparaît que, depuis l'indépendance et la Constitution de Luluabourg, le Congo est passé maître en réécriture ou changement de Constitutions sans que cela n'apporte les résultats escomptés dans la gestion de la cité et le bien-être des citoyens. Ceux qui les commanditent, les écrivent ou prêtent serment de les protéger ont très souvent été les premiers à ne pas les appliquer. D'autre part, mon interrogation porte sur l'opportunité d'une révision de la Constitution au moment où le pays est confronté à deux grands défis qui nécessitent la mobilisation de nos énergies, à savoir, la misère qui broie le peuple et l'existence même de l'État incapable de défendre sa souveraineté et son intégrité. Ne serait-ce pas plus opportun de convoquer un comité formé des personnes venant de toutes les couches de la société pour examiner les voies et moyens pour rendre effectifs les articles de la Constitution portant sur les droits sociaux (travail et salaire décent, logement, soins de santé, etc.) et dont, curieusement, nos constitutionnalistes ne parlent guère d'une part et pour voir comment mettre fin à la guerre et à l'insécurité d'autre part ?

Mon interrogation ne concerne donc pas la modification ou la révision de la constitution en tant que telle, mais son opportunité. Il ne faut pas être constitutionnaliste ou spécialiste du droit pour comprendre que la Constitution est révisable puisqu'elle est rédigée par des êtres humains situés dans le temps et l'espace, et que l'être humain se construit et

se transforme. La société évolue et subit des mutations auxquelles la Constitution doit s'adapter. La sagesse consiste à savoir détecter le moment opportun. En plus de l'opportunité, mon inquiétude concerne le processus de production d'une éventuelle nouvelle Constitution ou de révision de l'actuelle. Elle peut se formuler de la manière suivante : qu'est-ce qui garantit que cette Constitution modifiée ou révisée fera émerger le nouvel homme congolais nanti du sens de la loi et du bien commun, et qui s'empressera à l'appliquer ? Est-ce même là la visée d'une Constitution ? L'homme humain, l'homme qui se sait dépendant des autres, qui peut signer ses pactes par la parole donnée, ne précède-t-il pas la Constitution ? Enfin, comment doit-elle être élaborée pour que le peuple congolais, « dans sa réalité et son hétérogénéité historique et concrète⁵ », y prenne part, se l'approprie – puisqu'il s'y reconnaît comme sujet – comme l'expression actualisée de son pouvoir d'initiative, de sa volonté d'entreprendre comme communauté de destin et, de ce fait même, soit prêt à la défendre lorsqu'un groupe d'individus quels qu'ils soient, quelles que soient leurs origines ou leur appartenance tribale, régionale, etc. veut la fouler aux pieds ou la charcuter ? Le comité d'experts élus pour la confectionner sera-t-il en mesure de répondre à la question cruciale : « Qui sommes-nous » (et quel type de communauté voulons-nous être dans le monde étant donné notre histoire et notre environnement) ? La réponse à cette question devant engager moralement tous les Congolais⁶ et induire les types de liens qui les feront tenir ensemble, ne peut se résumer par le référendum qui offre au peuple de choisir pour ou contre un produit fini. Elle doit précéder l'écriture même de la Constitution et sa soumission au référendum.

À part le fait de nous donner une identité morale, la question « Qui sommes-nous ? », à laquelle il faut adjoindre « Que représente le Congo pour nous ? », me paraît encore essentielle, car, aujourd'hui, malgré les déclarations de patriotisme des uns et des autres, le Congo des politiciens n'est pas identique à celui de la multitude. Considérer que les intérêts d'une élite correspondent nécessairement à ceux du groupe auquel celle-ci appartient dénote une naïveté politique évidente. Pour le dire en invoquant un lieu commun : le Congo pour lequel les « Wazalendo » sont prêts à donner leurs vies n'est pas le même que celui des politiciens mondialistes dont l'hymne au patriotisme peut servir à cacher les inégalités sociales et économiques. Le fait que les hommes politiques vont planquer leurs familles et les richesses accumulées dans des paradis fiscaux ou dans les pays prospères comme les États-Unis est un signe. Les va-et-vient fréquents des puissants vers la riche province de Lualaba et leur absence dans les endroits pauvres et reculés du Congo comme Mabambi ou Kasongo-Lunda

5 Fabien EBOUSSI BOULAGA, *Les conférences nationales en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1993, p. 104.

6 Richard RORTY, *What can we Hope for ? Essays on Politics*, edited by W. P. Malecki and Chris Voparil, Princeton & Oxford, Princeton University Press, 2022, pp. 21-48.

en est un autre. Le Congo ne serait-il pas une simple vache à lait pour eux qui sont prêts à aller se mettre à l'abri quand le feu brûle dans la maison à cause de leur mégestion ?

Changer de Constitution ou refonder l'État ?

Au vu de la situation qui est la nôtre, la réflexion ne devrait pas se concentrer seulement sur la modification ou sur l'écriture d'une nouvelle constitution « digne du grand Congo », comme certains le disent sans vraiment convaincre. Ce n'est pas d'un exercice politicien de technique juridique que l'on a besoin mais de la fondation ou de l'institution d'un nouveau type de pouvoir libéré de tout autisme, et d'une nouvelle politique guidée par des postulats culturels et éthiques admis par tous, auxquels tous adhèrent parce qu'ils nous constituent comme communauté éthique et par lesquels chacun accepte d'être jugé et condamné. On le sait, « le pouvoir a besoin d'être reconnu pour s'exercer durablement, faute de quoi il s'épuise dans la violence et le meurtre [...] Nous ne reconnaissons le pouvoir que s'il se réfère à un sens auquel nous adhérons [...] Un pouvoir qui n'a pour lui que la force est privé de raison et le pouvoir légitime est au contraire celui qui montre une raison en laquelle nous croyons⁷ ». Si ce qui précède est vrai, alors ce qu'il nous faut, me semble-t-il, si nous en avons le courage et que le temps s'y prête, c'est une véritable refondation de l'État en lequel les citoyens croient individuellement et collectivement parce qu'il est justement un espace où chacun est reconnu comme humain, où l'on assure à chacun ce qu'il faut pour son épanouissement humain et sa participation/contribution à la vie sociale et politique. Ce qui suppose le développement d'une économie politique de la citoyenneté démocratique sans laquelle ce qu'on appelle démocratie n'est qu'un simulacre.

Les représentations actuelles que les populations ont de l'État, des institutions, des autorités, surtout dans les coins où l'insécurité fait rage, où des hommes et des femmes sont tués sans raison, dans les coins où des individus se sentent oubliés par l'État et abandonnés aux ONG internationales, doivent être prises en compte si l'on veut rétablir le crédit, la confiance et la croyance qui donne autorité à l'État. Si l'on veut construire l'État comme une communauté politique crédible, il faut suspendre l'État idéologique néocolonial (sans oublier l'imaginaire du pouvoir néo-mobutiste qui revient en force) et l'obliger à écouter, à respecter les peuples (l'homme d'en bas), leur voix lorsqu'ils s'expriment, faire face aux histoires de souffrances – les seules authentiques ou réelles – ainsi qu'aux rêves et aspirations concrètes des jeunes. Aujourd'hui, faire comme si la confiance existait, comme si le crédit qui, seul, rend possible la vie en commun, permet la fondation politique crédible et constitue une des

7 Alain SUPIOT, *Homo Juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du Droit*, Paris, Seuil, 2005, pp. 223-224.

conditions préalables et nécessaires à l'énoncé des lois positives, c'est agir justement comme ces hommes et ces femmes de pouvoir qui, au nom de leurs intérêts et privilèges, refusent de se confronter à la vérité, de voir les dégâts qu'occasionnent le manque de confiance et de croyance à l'État, et choisissent de faire *comme si*. Or, comme l'écrit de Certeau,

Agir *comme si* elle [la confiance] existait et parce qu'elle est source de profits nationaux ou particuliers, c'est substituer subrepticement *l'utilitaire* à la vérité ; c'est supposer une conviction pour la seule raison qu'on en a besoin, décider d'une légitimité parce qu'elle préserve un pouvoir, imposer la confiance ou la feindre à cause de sa rentabilité, réclamer la croyance au nom de l'institution dont la survie devient l'objectif premier d'une politique. Étrange inversion ! On s'attache aux expressions et non plus à ce qu'elles expriment ; aux bénéfices d'une adhésion plus qu'à sa réalité⁸.

Si l'on veut réviser ou réécrire la Constitution pour l'intérêt du peuple, il est bon de faire face à ce constat : il y a une crise des représentations qui mine l'autorité, des paroles autrefois agissantes (État de droit, le peuple d'abord, solidarité nationale) sont devenues non crédibles puisqu'elles n'ouvrent plus les portes closes et ne changent pas les choses. C'est là la véritable crise qu'il faut résoudre car si elle n'est pas résolue, la Constitution modifiée ou révisée en pâtira. Elle deviendra vite un chiffon et le pouvoir misera sur la force. Fabien Eboussi Boualga le dit bien :

Les institutions politiques ne tiennent aussi longtemps que l'on croit qu'elles produisent ce qu'elles signifient, un espace de mutualité où l'on est reconnu comme une personne (ni bête brute, ni ennemi, ni « étranger »). Le mensonge, l'exaction, l'extorsion et le meurtre y sont interdits. Ils sont déshonorés, au prix de la discussion, de la délibération [...] Que ces légitimes expectations les désertent, elles deviennent de simples fictions et les gouvernants des parasites, des nuiseurs. Leur unique affaire est alors de faire accroire à leur « nécessité », en s'imposant comme ce qu'il faut sauvegarder, ce que tout le reste doit servir. Le prix de l'entretien et de la protection de cette idole, de ce Moloch va parfois jusqu'au sacrifice de tous : « Il vaut mieux que le peuple meure pour un seul ou pour quelques-uns⁹ ».

Et ces « quelques-uns » sont très souvent des intimes, des proches, des parents, des amis d'enfance, de galère ou de jeunesse, ou encore des co-originaires. L'État devient ainsi un espace privé, familial ou amical, où les détournements restent impunis. Au nom de l'amitié ou des liens familiaux. Ceux qui ne profitent pas de cette couverture sont laissés pour compte. Ils s'enfoncent dans le désespoir qui peut se transformer en un ouragan de violence qui détruit tout à son passage. De là la conclusion du philosophe camerounais :

8 Michel de CERTEAU, *La culture au pluriel*, p. 20.

9 Fabien EBOUSSI BOULAGA, *Les conférences nationales en Afrique noire*, pp. 132-133.

Le monde humain, politique est, en sa structure, *fiduciaire* de part en part. Il est bâti sur la croyance. Celle-ci est le fait de la liberté qui adhère à des valeurs non contraignantes, dont l'efficacité tient tout entière au poids que les hommes leur donnent, à la manière dont elles organisent et établissent leurs existences dans la dimension universelle et raisonnable. Là où le crédit n'est pas institué de quelque manière, il n'y a que simulacre, imposture et barbarie. Ce que nous nommons crise est en réalité un discrédit institutionnel. Seule une fondation de la liberté pourra y remédier¹⁰.

L'accaparement des ressources par l'élite cannibale et le détournement de État

Mais le diagnostic doit être radical pour un remède tout aussi radical, c'est-à-dire allant au-delà d'une simple révision de Constitution. Ce qui caractérise de plus en plus l'État congolais aujourd'hui et que les citoyens ordinaires perçoivent avec amertume, c'est le développement des stratégies d'accaparement des ressources de l'État par une « élite cannibale¹¹ », que d'autres vont jusqu'à qualifier de mafia incrustée dans l'appareil d'État. Aussi parle-t-on quotidiennement de détournement, de corruption, de surfacturation, d'appropriation des terrains de l'État et des particuliers, de rétention des salaires des employés, sans oublier la ruée sur les carrés miniers dans le Lualaba. Tellement ceci est devenu familier et presque normal qu'on tend à le banaliser. La justice, que tous nous savons maintenant malade sinon complice, semble ne rien voir ni rien entendre. Mais peut-être qu'elle-même se dit : « Silence, on tue ! ». Mais qui est donc ce « on » ? Les puissants, bien sûr, qui peuvent paralyser la justice et détourner l'État de sa fonction en en faisant une machine privée. La théorisation de l'accaparement du critique social afro-américain d'origine nigériane a ceci d'intéressant qu'elle implique tout le système social et que, de ce fait, y mettre fin nécessite la construction d'une autre structure sociale et d'autres institutions sur d'autres fondations. Les structures sociales modèlent nos interactions parce qu'elles construisent le monde dans lequel celles-ci se produisent. C'est ainsi qu'Olufémi O. Taiwo peut écrire :

L'accaparement n'est pas une conspiration des élites. Il transcende toute appropriation cynique, tout opportunisme, tout succès ou échec moral de tout individu ou groupe. Il est une sorte de comportement systémique – un phénomène qui se manifeste à l'échelle d'une population, un mode d'action observable (et prévisible) qui met en jeu des individus, des groupes et des sous-groupes, chacun pouvant poursuivre un nombre indéterminé d'objectifs différents depuis l'étroite fenêtre qui délimite son point de vue. Il ne se limite pas à la gamme des intentions de ces groupes. Le système social est constitué d'interactions incessantes entre individus et entre groupes, l'accaparement par l'élite est issu de cette dynamique¹².

10 *IBIDEM*, p. 133.

11 Olufémi O. TAIWO, *L'élite Cannibale. Comment les puissants se sont approprié les luttes identitaires*, Montréal, LuxÉditeur, 2023.

12 *IBIDEM*, *L'élite cannibale*, p. 18.

Qu'est-ce à dire pour nous, sinon que pour refonder l'État, nous devrions préalablement remettre en question les structures sociales et les normes d'interaction sociale en vigueur. Ces dernières font de dominés des complices des élites cannibales qui prennent l'État en otage et le détournent de sa fonction de redistribution des ressources vitales. L'actualité récente en est témoin. Comment comprendre que l'Assemblée nationale avec une forte majorité bien définie n'arrive pas à s'élire un bureau définitif et bloque de ce fait la mise en place d'autres institutions ? Outre les ambitions politiques individuelles, c'est l'accès direct aux ressources financières qui est bien l'enjeu des luttes intestines entre les politiciens millionnaires arrivés où ils sont en marchant sur le dos du peuple et en l'affamant. À cela, il faut ajouter que certains postes couvrent d'immunité ceux qui les occupent. Une belle manière de protéger les richesses accumulées. La République démocratique du Congo pourrait aujourd'hui être une de belles illustrations de la conception marxiste selon laquelle l'État est le garant de la domination de classe. Loin d'être un outil neutre au service de qui s'en empare, il est un rouage essentiel de l'exploitation capitaliste¹³. Aussi paradoxal et peut-être choquant que cela paraisse, dans le langage qui est le mien, je dirai que l'État protège l'élite cannibale et appauvrit le peuple qui ressemble de plus en plus à un prolétariat sans usines où gagner son petit pain quotidien.

L'accaparement fait monde, un monde où l'expérience de l'injustice et les souffrances sociales deviennent la norme ; un monde que l'humanité déserte de plus en plus. C'est tout une vision du monde, une « irrationalité » qui s'actualise à tous les échelons de l'État et de ses institutions, à toutes les instances de la société. En d'autres termes et pour utiliser les mots de Olufémi O. Taiwo, « l'accaparement par l'élite est un problème politique d'ordre général¹⁴ ». Il affecte l'ensemble du système social où chacun essaie de s'accaparer de ce qu'il peut sans se soucier des autres, et transforme la politique en magistère qui distingue les vies qui comptent¹⁵ (celles qui sont douées de « cela » qui fait qu'une vie est reconnue comme vie, qui a droit aux soins de santé appropriés, qui peut occuper des fonctions prestigieuses, c'est-à-dire rentables sans peine) de celles qui ne comptent pas, qui peuvent être exposées à la précarité et à la mort. Comme l'écrit Olufémi O. Taiwo,

Quiconque se penche sur la répartition inégale du pouvoir (à tous les échelons et dans tous les contextes) en vient à constater des cas d'accaparement par une élite. En l'absence du bon type de freins ou de contraintes, le sous-groupe qui contrôle l'accès aux ressources nécessaires à la description, à la définition et à la création de réalités politiques (c'est-à-dire l'élite) finit par accaparer les valeurs du groupe, dont il contraint les membres d'adhérer à un projet social aux visées plus étroites, dans

13 Tom THOMAS, *Contre l'État*, Paris, éditions Critiques, 2020.

14 Olufémi O. TAIWO, *L'élite cannibale*, p. 42.

15 Judith BUTLER, *Ce qui fait une vie. Essai sur la violence, la guerre et le deuil*, traduit de l'anglais (États-Unis) par Joëlle, Morelli, Paris, La Découverte, 2010.

lequel les intérêts de l'élite occupent une place disproportionnée. Quand l'élite dirige, les intérêts du groupe se voient au mieux réduits à ce que ses membres partagent avec elle ; au pire, l'élite ne défend que ses propres intérêts en brandissant la bannière de la solidarité de groupe¹⁶.

En somme, le principe d'accaparement et de détournement de l'État s'actualise dans ce que le philosophe marxiste, Louis Althusser, a appelé « Appareils idéologiques d'État » qui déterminent la manière dont nous vivons quotidiennement. Il s'agit de l'Appareil Scolaire, l'Appareil Familial, l'Appareil Religieux, l'Appareil politique, l'Appareil syndical, l'Appareil de l'information, l'Appareil de l'Édition-Diffusion et l'Appareil culturel¹⁷. Ces appareils idéologiques sont constitués d'institutions (publiques ou privées) permettant une transmission par les classes qui dirigent l'État de leur idéologie. Elles ont pour projet psycho-social d'inculquer une vision du monde et de contribuer à façonner les relations des classes sociales entre elles et à les reproduire. Recourant à la théorie du jeu, Olufémi O. Taiwo le dit bien : « Le pouvoir du système est comparable à celui d'un concepteur de jeu. Il construit notre environnement social, économique et culturel (et façonne même notre attention) de manière à ce que tout le monde suive son plan de match¹⁸ ». Par exemple, « l'École, enseigne des « savoir-faire », mais dans des formes qui assurent l'assujettissement à l'idéologie dominante, ou à la maîtrise de sa 'pratique'¹⁹ ». En d'autres termes, ces « savoir-faire » s'inscrivent dans le champ régi par l'accaparement et pour le laisser se perpétuer. Nous avons ainsi une approche non libératrice et, donc, non émancipatrice de l'éducation. L'approche libératrice, dont l'objectif est opposé à celui de l'accaparement par l'élite, doit mener à la transformation des rapports sociaux qui reposent sur une « éducation » destinée à faire des gens les rouages d'une machine qui n'est pas la leur – et donc à la transformation de la société elle-même. C'est le type d'éducation qu'a développée Paulo Freire dans son ouvrage devenu un classique : *La pédagogie des opprimés*²⁰.

Conclusion provisoire

La manière dont nous avons présenté le principe d'accaparement et de détournement de l'État par l'élite a pu donner l'impression que ce principe nous désarme et nous enferme dans notre impuissance. Mais tel n'est pas notre objectif. Mettre au jour les mécanismes de l'accaparement et du détournement de l'État, et montrer que l'accaparement affecte l'ensemble du système social est un bon point de départ pour le contrer.

16 Olufémi O. TAIWO, *L'élite cannibale*, pp. 41-42.

17 Louis ALTHUSSER, *Sur la Reproduction*, Paris, PUF, pp. 101-132.

18 Olufémi O. TAIWO, *L'élite cannibale*, p. 97.

19 IBIDEM, p. 274.

20 Paulo FREIRE, *La pédagogie des opprimés*, traduit par Élodie Dupau et Mélen Kerhoas, Paris, Agone, 2023. Voir aussi du même : *L'éducation : pratique de la liberté*, Paris, Cerf, 1973.

Nous avons essayé de sortir de la voie tracée par l'élite cannibale et ses communicateurs robotisés qui transforment les lubies de leurs maîtres en évidences ou en dogmes pour nous empêcher de penser de manière critique. Un grand risque guette toujours le citoyen ordinaire, voire les professionnels de l'intelligence : « confondre ce que l'État dit qu'il se passe et ce qui se passe vraiment²¹ ». De là la nécessité de l'objectivation de la situation qui, selon l'homme ou la femme politique, nécessite une simple révision de la constitution pour être débloquée. Didier Eribon le dit bien : « Toute sociologie ou toute philosophie qui entend placer au centre de sa démarche le point de vue des acteurs ou le sens qu'ils donnent à leurs actions s'expose à n'être rien d'autre qu'une sténographie du rapport mystifié que les agents sociaux entretiennent avec leurs propres pratiques et leurs propres désirs et, par conséquent, à n'être rien de plus qu'une contribution à la perpétuation du monde tel qu'il est²² ». Et, lui emboîtant le pas, Geoffroy de Lagasnerie ajoute : « Une e théorie politique qui ne part pas d'une compréhension sociologique du monde se condamne à s'adosser à une image des institutions qui ne renverra pas à leur réalité mais seulement à leur image officielle, et elle sera structurellement biaisée²³ ».

Mais je vous entends murmurer : « Très bien. Vous avez tenté d'objectiver la situation et posé votre diagnostic alternatif. Mais que proposez-vous pour nous en sortir ? Quelle est votre thérapeutique alternative ? » Il est vrai que je n'ai fait que montrer que la situation dans laquelle nous sommes ne peut être dépassée au moyen d'une simple révision ou changement de Constitution. L'esquisse de ma thérapeutique est à venir prochainement. Affaire à suivre, donc. ■

21 Geoffroy de LAGASNERIE, *La Conscience politique*, Paris, Fayard, 2019, p. 95.

22 Didier ERIBON, *Retour à Rheims*, Paris, Fayard, 2009, p. 52.

23 Geoffroy de LAGASNERIE, *La Conscience politique*, p. 75.